

LES HAUTES ÉCOLES DE MUSIQUE ROMANDES dans la tourmente

PAR VINCENT ARLETTAZ

Créées en 2008, les Hautes Écoles de Musique (HEM) romandes ont produit depuis lors d'excellents artistes, dont l'insertion professionnelle est réjouissante. Répondant à une demande expresse des autorités de tutelle, elles ont également développé de manière très importante leur visibilité; rien ne nous préparait toutefois à les voir livrer aux passions chaotiques de la presse à grand tirage. En octobre 2017, la «gouvernance» de l'HEMU (Lausanne) était d'abord visée, avant que ne soit annoncée, fin novembre, la décision de la fermeture de la HEM de Neuchâtel, qui focalise maintenant toutes les attentions. Au total, on n'a sans doute jamais autant parlé de ces écoles depuis leur création; quant à les connaître, c'est évidemment une tout autre histoire... Le déficit de compréhension s'étend hélas jusqu'à certaines de nos plus hautes autorités; une mise à plat générale nous a semblé urgente¹.

TOUT COMMENCE LE 20 OCTOBRE 2017, par une manchette du principal quotidien vaudois, le *24 Heures*, qui lance la première bombe: la Haute École de Musique de Lausanne (HEMU) serait en crise, un audit viserait sa direction générale. L'article, en pages 1, 2 et 3 (on rappellera en passant que la musique classique n'a pour ainsi dire jamais droit à la «une» de nos quoti-

diens), dresse un constat accablant, faisant état de témoignages d'anciens collaborateurs dénonçant une «ambiance malsaine» et des méthodes «dictatoriales» de la part du directeur général, Hervé Klopfenstein, qui est la véritable cible de l'attaque. Reflétant un malaise peut-être réel, mais ignorant le contexte global qui a vu, pendant des années, les autorités de tutelle fixer à l'institution des objectifs très précis en termes de performance et de rayonnement, ce texte explosif ouvre une période de crise sans précédent au sein de l'institution, jusqu'à provoquer la démission du principal intéressé: le 21 décembre 2017, Hervé Klopfenstein, à la tête de l'HEMU depuis 2010, annonce sa décision de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat, dont l'échéance est au 31 décembre 2018. On peut et doit lui rendre un

hommage appuyé, en relevant tout ce que le développement de l'école doit à son incroyable force de travail, dans une période-clé de son existence qui l'a vue passer d'un statut plutôt local (l'HEMU est l'héritière des classes professionnelles du Conservatoire de Lausanne) à celui d'une institution de plus en plus reconnue au niveau international, et même de taille à faire contrepoids désormais à la Haute École de Musique de Genève, qui disposait pour sa part jusque-là d'un prestige supérieur.

Dans son message aux collaborateurs et à la presse du 21 décembre 2017, Hervé Klopfenstein reconnaît le caractère perfectible de ses méthodes, qui ont pu être mal comprises, mais relève aussi avec fierté l'importance des réalisations: rappelons que l'école se développe désormais sur quatre sites et trois cantons (Vaud, Valais, Fribourg), avec de nouveaux locaux et une salle de concert dédiée dans le quartier du Flon. Quant à son départ, il ouvre une nouvelle phase à laquelle il appartiendra de tirer tout le potentiel d'une institution magnifique, qui n'a plus grand-chose à voir avec ce qu'était Lausanne sur la carte des conservatoires professionnels il n'y a encore qu'une dizaine d'années. Les choses seront certainement beaucoup plus compliquées du côté de Neuchâtel, où a explosé la deuxième bombe, le jeudi 30 novembre: convoqués la veille par courriel, quelques dizaines d'enseignants – pour la plupart des artistes de renom – se sont vus annoncer à brûle-pourpoint la résiliation de leurs contrats et la fermeture de l'école, avec effet pour ainsi dire immédiat: si les tout derniers diplômes sont prévus pour 2021,

les admissions seraient en effet immédiatement gelées, signifiant la mort, à l'horizon de quelques mois, d'un projet dans lequel ils ont investi le meilleur de leurs énergies pendant près de dix ans. Porteuse de la nouvelle, la Conseillère d'État en charge de la formation, M^{me} Monika Maire-Hefti (Parti Socialiste) n'en restait pas là puisque, non contente de licencier en bloc quelque cinquante musiciens reconnus, elle s'offrait moins d'une semaine plus tard le luxe incompréhensible de les traiter de «nantis»²; et le même jour, sur les ondes de la radio romande (émission *Forum*, La Première), elle allait jusqu'à affirmer que le Canton de Neuchâtel faisait désormais face à un choix simple: assainir ses finances ou avoir une Haute École de Musique! Dans la foulée, d'autres déclarations à l'emporte-pièce déferlaient sur la place publique, dans ce qui se mettait furieusement à ressembler à une sorte de lynchage: ainsi, les professeurs de la HEM de Neuchâtel seraient au nombre d'une cinquantaine pour cent étudiants seulement; la plupart d'entre eux ne payeraient pas d'impôts dans le canton, et il n'y aurait de surcroît que deux élèves neuchâtelois en ce moment...

Quelques chiffres, désolé...

Qu'ont donc fait de paisibles artistes pour mériter un tel acharnement? La Conseillère d'État ayant fréquemment invoqué la «vérité des chiffres» dans ses interventions, on ne pourra pas éviter de

(1) Le signataire de ces lignes, à côté de son activité de chercheur et de journaliste, est employé depuis 2008 (à temps partiel) par les deux HEM romandes; son témoignage pourra donc difficilement apparaître comme totalement impartial. Il dispose, en revanche, d'une connaissance rapprochée de ces institutions, et s'efforcera – il espère que le lecteur lui fera confiance sur ce point – de prendre une distance aussi constructive que possible.

(2) «J'entends la protestation des nantis», *Le Matin*, 6 décembre 2017, p. 12.

descendre la rejoindre sur son terrain, même si l'essentiel, bien sûr, est ailleurs; je m'en voudrais toutefois d'abuser de la patience du lecteur, et m'efforcerai de m'en tenir à l'essentiel.

Pour commencer, bien que le Conseil d'État de Neuchâtel soit la seule autorité que l'on entende en ce moment sur le sujet, il n'est que justice de rappeler que la HEM de Neuchâtel – qui est en fait formellement l'*antenne neuchâteloise* de la HEM de Genève – est plus une école fédérale qu'une école cantonale: des 4,7 millions de francs de son budget, 2,5 millions viennent en effet de Berne³. Cette somme, issue de l'impôt fédéral direct et de la TVA (payés par tous les citoyens suisses), est investie dans le Canton de Neuchâtel, et représente donc un apport important à sa vie culturelle – et même économique; cette manne s'envolerait évidemment en fumée si le démantèlement de la HEM était mis à exécution. D'autre part, les 2,2 millions d'économies annoncés par le Conseil d'État (un peu rapidement, nous y reviendrons⁴) représentent *un pour mille* du train de vie du canton – de quelque 2 milliards – et ne seront en toute hypothèse pas d'un grand secours pour rétablir l'équilibre; dans ces conditions, la mesure semble davantage symbolique qu'autre chose, et est peut-être tout simplement destinée à montrer à tous la détermination d'un gouvernement dont la situation actuelle

(3) Ces chiffres peuvent être déduits du document (PowerPoint) diffusé par le Conseil d'État le 19 décembre 2017, sous le titre «Point presse: fermeture de la Haute École de Musique», p. 6.

(4) Voir l'encadré, p. 26.

est plus que délicate. On rappellera par exemple qu'au printemps 2017, le peuple neuchâtelois refusait par référendum une fusion hospitalière, et décidait du maintien de deux hôpitaux complets et indépendants à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, villes distantes l'une de l'autre de 25 kilomètres seulement. Les surcoûts engendrés par un système de santé otage des rivalités entre Haut et Bas du canton sont bien sûr d'un ordre de grandeur tout autre qu'une Haute École de Musique fonctionnant avec *dix-huit* équivalents plein temps (administration et direction incluses); mais de tout cela, évidemment, il n'a pas été soufflé mot dans les débats houleux des dernières semaines.

De même, peut-on reprocher aux professeurs de ne pas payer d'impôts dans le canton, alors que leur taux d'occupation moyen n'est que de 25 à 30%? Le profil de ces écoles d'art suppose que chaque intervenant livre un apport très spécifique, correspondant à des compétences pointues. Pour la plupart, ces enseignants cumulent plusieurs positions en divers endroits, et sont généralement contribuables là où leurs activités sont les plus importantes. Pour plusieurs d'entre eux, ce lieu est le canton de Neuchâtel; et les contributions qu'ils y versent sont calculées sur des revenus où la part de l'État n'est de loin pas majoritaire; sans doute les choses se compensent-elles donc plus ou moins au final. Rappelons que la quantification de ces phénomènes est l'objet même des «études d'impact», dont M^{me} Maire-Hefti reconnaît n'avoir pas attendu les résultats, «faute de temps» – faute de temps ou d'anticipation?

Deux millions pour deux Neuchâtelois!

Mais l'argument central, l'argument qui fait le plus de mal, est évidemment le reproche qui est fait à la HEM de ne pas intégrer suffisamment de Neuchâtelois – cette ligne de démonstration a été résumée par le fameux aphorisme du Conseil d'État: deux millions pour deux Neuchâtelois! Ce chiffre, lui aussi, est – au mieux – le résultat d'un manque de compréhension profonde du système; et comme il s'agit ici de manière claire du point focal de toute la question, une réfutation complète est incontournable.

Les ressortissants neuchâtelois inscrits actuellement dans les Hautes Écoles de Musique en Suisse sont au nombre de 45⁵; malgré son apparence anodine, ce chiffre est tout à fait considérable: rapporté à la population totale du canton, de 170'000 habitants, il correspond en effet à un taux de 0,26 pour mille. Si on l'appliquait à un pays comme la France, qui compte 60 millions d'habitants, cela nous donnerait le chiffre proprement ahurissant de 16'000 étudiants professionnels en musique! Pour rappel, les deux seuls Conservatoires supérieurs de l'Hexagone habilités à délivrer des «bachelors» et des «masters» (Paris et Lyon) disposent au total de 1'900 places (dont une partie sont d'ailleurs occupées par des étrangers). Qu'en déduire? Tout simplement que le canton de Neuchâtel tire fort bien son épingle du jeu dans la situation actuelle; que

(5) «Point presse» du Conseil d'État, 19 décembre 2017, p. 4.

l'effort qu'il consent en formant chez lui une centaine de jeunes artistes est pratiquement compensé par les avantages qu'il retire du système. Pourquoi, dès lors, les Neuchâtelois ne sont-ils pas à Neuchâtel? Tout simplement parce qu'il existe des dizaines de spécialités dans notre profession (tous les instruments de l'orchestre, auxquels il faut ajouter piano, clavecin, orgue, chant, composition, direction chorale ou orchestrale, et de multiples spécialisations en musique ancienne, en jazz, etc.), et qu'il serait illusoire de vouloir toutes les proposer sur un site particulier: ceci créerait de très petites classes, de un ou deux élèves tout au plus, qui n'auraient pas la masse critique suffisante pour attirer un grand pédagogue et atteindre un niveau international. Il a donc été choisi, dès les années 2000, de tout miser sur le concept de réseau; et à la vérité, c'est presque un miracle qu'autant de formations de niveau mondial puissent être proposées dans un pays aussi petit que le nôtre. Le système actuel repose donc sur la mobilité des étudiants autant que des enseignants, pour permettre à des régions peu peuplées d'avoir accès à des prestations de pointe, dans un domaine où la concurrence est, par nature, totalement internationale – la musique ne connaît pas de barrières de langue.

Ce système ingénieux et très performant est cependant vulnérable: si chaque région entend tirer profit du dispositif sans y contribuer, l'ensemble de la construction ne peut que s'effondrer; même de grandes villes comme Zurich ou Genève, le jour où les autres sites se mettraient à périlcliter, verraient leurs performances refluer, car tous les centres

sont complémentaires entre eux. Ainsi, il n'y a pas d'étudiants compositeurs ou chefs d'orchestre à Lausanne – mais pas non plus de jazzmen à Genève, etc. Dans le cas particulier de Neuchâtel, il est pour le moins paradoxal de voir la Conseillère d'État, M^{me} Maire-Hefti, affirmer qu'il n'est pas acceptable que la HEM de Neuchâtel forme si peu de Neuchâtelois, tout en se réjouissant qu'ils soient très nombreux – paraît-il – à Lucerne. Le message qui semble ici sous-entendu est une sorte de « différentiel qualitatif » entre les deux écoles, mais en vérité, la cible est très largement ratée : car les spécialités ne sont tout simplement pas les mêmes ; un Neuchâtelois hautboïste doit accepter de se rendre à Lausanne – où on lui servira sur un plateau d'argent un des cinq meilleurs enseignants au niveau mondial –, un tromboniste à Fribourg, un claveciniste à Genève ou à Bâle, etc. Quant au contribuable lucernois, est-il vraiment d'une autre espèce que le neuchâtelois ? Le Valaisan que je suis devrait-il accepter de continuer à payer pour la formation des deux Neuchâtelois actuellement accueillis à Sion, si Neuchâtel refuse de prendre en charge des étudiants valaisans ? Ou le Fribourgeois, pour les Valaisans qui remplissent les classes de sa HEM (où les compétences ont été concentrées pour ce qui concerne les cuivres) ? Notre fédéralisme peut être un support idéal au concept de réseau – tellement plus prometteur, dans le monde actuel, que la centralisation illustrée par le modèle de nos voisins français ; mais l'esprit de clocher n'est-il pas, ici, un piège mortel ? Du côté genevois en tout cas, les autorités ne semblent pas particulièrement en-

thousiasmées par la perspective de voir leur HEM perdre 15% de ses effectifs, et se retrouver ainsi au même niveau que le concurrent vaudois.

Les étudiants étrangers

Avec ses 45 étudiants répartis dans toute la Suisse (et sans compter ceux de l'étranger, pour lesquels nous n'avons pas de chiffres), on peut donc estimer que le canton de Neuchâtel est globalement bien servi, et ne peut sur le fond se dérober à son obligation – morale aussi bien que pragmatique – de contribuer au système. Reste toutefois un autre reproche : celui de faire la place trop belle aux étudiants étrangers, qui représentent 80% des effectifs à Neuchâtel – et les chiffres sont du même ordre pour plusieurs autres sites. C'est là l'autre point central méritant une analyse complète.

Reconnaissons pour commencer que les capacités de notre système HEM ont probablement été calculées de manière plutôt généreuse : les 1'100 places de bachelor et de master existant en Suisse romande représentent, pour un bassin de population de 2 millions d'habitants, un taux d'environ un demi pour mille – supérieur encore du double à celui que nous avons évoqué précédemment à propos des 45 étudiants neuchâtelois. Concrètement, si l'on considère qu'un musicien professionnel passe environ cinq ans aux études, et que sa carrière ultérieure a une espérance de vie d'une quarantaine d'années (de 25 à 65 ans), il faut multiplier par un facteur huit (40 divisé par 5) le nombre d'étudiants professionnels en musique pour trouver

le nombre correspondant de musiciens professionnels actifs ; ce qui nous donnerait près de 9'000 personnes pour l'ensemble de la Suisse romande : musiciens d'orchestre, enseignants dans des écoles de musique (professionnelles ou non), compositeurs, chefs d'orchestre, solistes, choristes, etc. Malgré la densité réjouissante des activités culturelles dans notre région, nous sommes probablement assez loin du compte. La Suisse romande forme donc plus de musiciens qu'elle n'en peut engager par la suite ; on pourrait s'en émouvoir, mais il faudrait alors expliquer pourquoi nous formons si peu de médecins et d'infirmières, jusqu'à n'avoir d'autre choix que de les recruter massivement à l'étranger... Laissons donc de côté les postures hypocrites, et poussons la franchise jusqu'à reconnaître qu'un grand nombre des musiciens étrangers formés en Suisse finiront (la chose est déjà largement attestée, depuis des décennies) par élire domicile dans notre pays, et participer activement à sa vie culturelle. Le phénomène inverse s'observe également bien entendu, et de nombreux Helvètes développent leur carrière musicale à l'étranger, selon un profil qui n'a rien de nouveau non plus. Ce qui compte, en tout cela, c'est donc de voir dans quelle mesure les gens formés à Neuchâtel seront utiles à Neuchâtel ; et sur ce point, on pourra être assez largement rassuré. Dans une tribune libre publiée par le quotidien *L'Express* le 19 décembre, Jacques Ditisheim, ancien directeur du Conservatoire de La Chaux-de-Fonds, affirme même que c'est là l'unique enjeu : « *L'argument disant qu'il n'y a que très peu de Neuchâtelois au sein de notre HEM n'a donc aucun sens si on*

pense au rôle que cette école doit jouer dans la région, en y implantant une relève qu'il serait impossible d'importer ou de rapatrier autrement, notre canton étant dans ce domaine (comme dans d'autres) l'un des moins attractifs de Suisse. » Pour donner poids à ses propos, on signalera que, parmi les étrangers présents à la HEM de Neuchâtel, on ne compte virtuellement aucun Allemand – signe que le système de formation dans ce pays fonctionne de manière satisfaisante. Ce n'est pas le cas des Français, qui sont largement sous-dotés (1'900 places pour 60 millions d'habitants, nous l'avons dit, contre 1'100 places en Romandie pour 2 millions d'habitants), et qui se retrouvent, logiquement, très fortement représentés ici – la progression du niveau artistique de l'école leur doit d'ailleurs beaucoup. Observons encore que les instruments qu'il a été choisi de proposer à la HEM de Neuchâtel ne peuvent que favoriser l'insertion : ainsi, les pianistes peuvent accompagner chœurs et fanfares ; les chanteurs participent aux productions locales, du concert associatif aux projets professionnels les plus en vue ; et les instruments à cordes (violon, alto, violoncelle, contrebasse) forment la base des orchestres dont les festivals, les chœurs ou les théâtres ont besoin ; à la réflexion, tout cela ne manque pas de bon sens.

L'agenda

Depuis de longues années déjà, le Canton de Neuchâtel se débat avec des déficits structurels dont les origines semblent multiples : d'une part, il faut évoquer bien sûr la stagnation de sa population,

LE PUZZLE FINANCIER

Annoncée à la presse le 1^{er} décembre 2017, la décision de fermer la HEM de Neuchâtel fait partie d'un parmi plusieurs trains de mesures proposées par le Conseil d'État pour réduire un déficit qui s'aggrave depuis des années; le «paquet» de décembre 2017 porte sur des coupes de 50 millions de francs – parmi lesquelles les 2,2 millions attribués jusqu'ici à la HEM. Le montant réel de l'économie possible est toutefois controversé; un des points les plus âprement discutés est celui de la location du bâtiment, le «Campus Arc 1», édifice moderne excellemment situé près de la gare; ce dernier appartient au Canton, qui récupère directement 600'000 francs en location et entretien. Le Conseil d'État affirme certes pouvoir lui trouver un nouveau locataire, mais il faut tenir compte du fait que ces locaux sont partagés avec le Conservatoire cantonal (l'école de musique non professionnelle) dont les élèves, pour la plupart en âge de scolarité, viennent prendre leurs cours dès la fin de l'après-midi, salles et studios étant occupés par la Haute École le reste du temps; il sera probablement impossible de retrouver une synergie aussi forte, de même que pour l'entretien des instruments (pianos, clavecin, orgue...), la bibliothèque et l'accueil, qui sont des coûts partagés. Reloger le Conservatoire dans un autre bâtiment, qui ne serait utilisé que quelques heures par jour, aurait un coût important; il faut donc déjà déduire une somme de l'ordre du demi-million. D'autre part, les enseignants établis dans le canton sont certes mino-

ritaires, mais ils y paient des impôts sur un revenu qui dépasse les sommes qui leur sont versées par l'État cantonal; s'ils devaient chercher ailleurs un nouvel emploi, il est probable qu'une partie au moins de ces personnes quitteraient le canton, de même que leurs conjoints; et nous nous approchons probablement du million. À ces «retombées directes» viennent s'ajouter les «retombées indirectes»: loyers, consommation, transports des professeurs et des 100 étudiants – il s'agirait d'une somme à sept chiffres; surtout, les musiciens ainsi présents dans la région constituent une main-d'œuvre qualifiée, disponible et abordable pour les écoles de musique, les orchestres, les chœurs ou les fanfares qui ont besoin de professeurs, d'accompagnateurs, de solistes ou de directeurs. Les faire venir de l'extérieur du canton serait sensiblement plus difficile et plus onéreux. Enfin, la caisse de pension neuchâteloise récupère à la source 10% de la masse salariale; cet argent ne devient certes pas la propriété de l'État, et ressortira un jour, sous forme de rente; la caisse, sise à La Chaux-de-Fonds, ne s'en plaint toutefois pas, dans l'immédiat.

Comme on le voit, le coût réel de la HEM neuchâteloise n'est pas facile à définir, mais ne se situe probablement pas beaucoup au-dessus du million. Cette somme pourra apparaître comme un investissement raisonnable, permettant au canton d'affirmer son existence sur la carte culturelle suisse, tout en exprimant sa solidarité avec un système de formation dont sa jeunesse profite pleinement. (VA)

pratiquement identique aujourd'hui à ce qu'elle était il y a près de cinquante ans – en raison de la diminution des activités industrielles, notamment de l'horlogerie; l'État y a de surcroît une longue tradition de générosité, et ses prestations sociales figurent parmi les plus intéressantes de toute la Suisse; toutefois, le problème le plus cornélien est sans doute le fait que ses deux entités rivales, le Haut (la région de La Chaux-de-Fonds) et le Bas (Neuchâtel et le littoral), sont de taille comparable, et qu'il est donc difficile à l'une des deux d'admettre le «leadership» de l'autre: la modernisation des infrastructures souffre de la faiblesse de la masse critique en termes de population, aggravée par la situation de division profonde qui vient s'y ajouter. Les perspectives ne sont donc guère réjouissantes; sacrifier la culture serait toutefois, nous en sommes convaincu, une fausse route: cette dernière ne représente-t-elle pas une des voies les plus prometteuses pour réussir le passage à la nécessaire «tertiarisation»? Bien utilisé, un outil comme la HEM ne pourrait-il pas appartenir aux moteurs capables de créer une dynamique nouvelle?

Concrètement, les débats promettent d'être animés: le 19 décembre 2017, le Grand Conseil rejetait le budget 2018 proposé par le gouvernement (le déficit, de 55 millions, exigeait une majorité qualifiée des deux tiers), signe manifeste d'une absence de consensus sur les remèdes à apporter au mal. Quant aux subsides de la HEM, leur suppression appartient au programme de législature 2018-2021 (dont elles seraient même, paraît-il, une «mesure phare»); et ce dernier ne sera discuté que dans

les premières semaines de 2018, par la Commission des finances puis – selon toute apparence – par le Grand Conseil. C'est à ce moment-là seulement que le sort de l'école sera fixé; et l'on se permet d'espérer un sursaut qui puisse sauvegarder l'essentiel. Pour autant, il serait vain de se bercer d'illusions: l'école, si elle survit, ne sera plus jamais ce qu'elle a été. Ce qu'elle peut gagner, par sa force de résistance, ne compensera pas complètement ce qu'elle aura perdu en termes de stabilité. Certains professeurs s'en désengageront probablement, laissant la place à des profils plus jeunes, en début de carrière – à la recherche d'une première expérience, et prêts à prendre des risques; ce qui, tout bien considéré, pourrait aussi être une source de dynamisme providentielle. Dans tous les cas, un certain sentiment d'amertume est perceptible: le personnel de la HEM, en 2008, avait reçu pour mission de développer une école d'excellence au niveau international; tous se sont dépensés sans compter pour atteindre cet objectif ambitieux; le succès a attiré les vocations loin à la ronde; et on vient aujourd'hui leur reprocher de ne pas avoir fait assez de place aux ressortissants locaux, sans que personne ne semble se poser la question de savoir si ces différentes priorités étaient véritablement compatibles. Il y a mieux: recrutés depuis dix ans avec le statut de fonctionnaires, les cinquante enseignants de la HEM de Neuchâtel avaient vu leur engagement mué, à l'été 2017, en contrats à «durée indéterminée, maximale de quatre ans» (*sic*); quelques semaines plus tard, ils s'apprêtaient à être licenciés en masse. La plupart d'entre eux, dans les années

récentes, ont renoncé à d'autres propositions intéressantes, afin de pouvoir se consacrer à leur mission à Neuchâtel; certains, aujourd'hui, s'en mordent les doigts. Au-delà de leur cas particulier, l'ensemble du personnel de la Haute École Spécialisée genevoise est concerné par ce nouveau statut précaire – signal bien inquiétant pour l'attractivité de nos Hautes Écoles. Une réflexion globale semble donc incontournable: qu'entendons-nous par «recherche de l'excellence»? Entre pantoufflage et hyper-précarité, les talents pédagogiques n'ont-ils pas besoin d'un minimum de sécurité, d'espace vital, pour développer leurs projets en faveur de la relève?

La mobilisation

La révolte, du côté de Neuchâtel, est venue en grande partie des étudiants, qui ont fait preuve d'une énergie et d'une créativité qu'on ne leur connaissait pas; eux-mêmes rarement concernés par les mesures envisagées, puisqu'ils ont l'assurance de pouvoir terminer le cursus dans lequel ils se sont inscrits, ils ne s'en sont pas moins massivement mobilisés, obtenant notamment de la part de nombreuses stars (Martha Argerich, Felicity Lott, Bastian Baker...) des messages de soutien affichés sur leur page Facebook, organisant conférences de presse, concerts et manifestations publiques. Leur pétition sur internet a

même récolté plus de 20'000 signatures en quelques jours! Parmi eux, étrangers aussi bien que Suisses ont fait des progrès foudroyants en éducation civique, et connaissent désormais mieux le fonctionnement de nos institutions que la plupart de nos concitoyens. Tenant à leur école, petite structure à l'atmosphère familiale où règne l'amour de la belle ouvrage, ils sont désireux d'apporter leur pierre à la vie culturelle neuchâteloise, et savent pertinemment que personne n'a jamais demandé la liquidation de l'École Polytechnique Fédérale, du club de football de Xamax ou des entreprises de pointe de l'Arc jurassien, sous prétexte que les Suisses n'y étaient pas assez nombreux. Tous attendent maintenant de voir si le Conseil d'État neuchâtelois, après quatre tentatives ratées (en 2005, 2007, 2008 et 2010), parviendra cette fois à enterrer vivante leur école. Pour les HES romandes, l'enjeu est plus important encore: il s'agit de savoir si le modèle fédéraliste en réseau, tellement porteur d'avenir, est capable de surmonter le principal obstacle qu'il puisse rencontrer: un protectionnisme cantonal susceptible de ressurgir à chaque fois qu'une difficulté locale se présente – et les occasions, certainement, ne seront pas rares! Assurément, il serait infiniment dommage que cette pièce d'horlogerie fine, digne produit du génie helvétique, soit jetée aux orties; la perte de Neuchâtel serait un signal funeste.

VINCENT ARLETTAZ

Voir également notre éditorial web : www.rmsr.ch/edito-HEM.htm

www.facebook.com/soshemne

www.sauvons-hem.org